



APPEL À PROJETS 2014-2015

Résidences art contemporain, patrimoine, paysage
// Appel à projet destiné aux artistes visuels professionnels //

I. PRÉSENTATION DE VOYONS VOIR | ART CONTEMPORAIN ET TERRITOIRE

L'association voyons voir | art contemporain et territoire développe un réseau de résidences d'artistes plasticiens et de productions d'œuvres visuelles en région PACA, dans des domaines viticoles, paysagers et des sites du patrimoine.

À travers les résidences et les activités qui en découlent (expositions, intégration des œuvres à un programme d'itinéraires paysage et patrimoine, édition), l'association œuvre en faveur d'une lisibilité des pratiques actuelles en les insérant dans des lieux et des espaces naturels, les zones agricoles, le patrimoine architectural.

II. OBJECTIFS ET ORGANISATION DE LA RÉSIDENCE

Période de résidence : un mois (continu ou non) entre novembre 2014 et juin 2015

Période d'exposition : juin – fin octobre 2015

La résidence :

Lieux de résidences et d'exposition

- Domaine de Saint-Ser, Puylobier (www.saint-ser.com)
- Domaine Château Grand Boise, Trets (www.grandboise.com)
- Jardin des 5 Sens et des formes premières, Saint-Marc-Jaumegarde

Conditions de résidences

La résidence se déroule pendant 4/5 semaines consécutives ou non.

L'association attribue à chaque artiste :

- un logement sur les sites associés ;
- une bourse de production de 1500 € TTC (sur présentation de factures) ;
- une rémunération forfaitaire de 1000 € TTC ;
- une indemnité de transport à hauteur de 250 € pour les artistes locaux et 500 € pour les artistes hors

région (remboursements des frais réels sur présentation de factures) ;

L'association apporte un soutien régulier à chaque artiste en l'accompagnant dans le suivi de production : aide logistique, présence d'un régisseur, mise à disposition d'un outillage, mise en réseau ...

Les engagements réciproques de l'association, du lieu d'accueil et de l'artiste en résidence sont fixés par une convention préalablement établie au début du séjour.

Les œuvres produites doivent répondre aux contraintes liées à l'exposition en espace extérieur : contraintes climatiques, respect des règles de sécurité liées à l'accueil du public.

III. LA SÉLECTION DES ARTISTES

Les artistes intéressés par le programme de résidences doivent nous faire parvenir un dossier (mail).

Il est souhaitable qu'ils aient une connaissance préalable des lieux de résidence et d'exposition (une visite des lieux peut être organisée sur place / l'association tient à disposition des visuels et cartes).

Date limite envoi des dossiers : 23 mai 2014

Résultats de la sélection : à partir du 10 juin 2014

Un jury composé de professionnels du monde de l'art (critique d'art, galeriste, enseignant, institutionnel de la culture...) participera à la sélection des artistes retenus selon leur capacité à répondre à un environnement naturel, à l'investir et à l'intégrer dans leur démarche.



IV. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER NUMERIQUE UNIQUEMENT :

- un book représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (max. 20 pages / 3,5 Mo) ;
- une note d'intention présentant un projet spécifique à cette résidence ;
- un cv avec les coordonnées complètes de l'artiste ;

Pour envoyer votre candidature et pour toute information :

Monique Merlone, coordinatrice des résidences

residence@voyonsvoir.org

04 42 38 73 46

voyons voir | art contemporain et territoire

Le Patio

1, place Victor Schoelcher

13090 Aix-en-Provence

www.voyonsvoir.org



CALL FOR APPLICATION 2014 - 2015

Residences programme to visual artists
« contemporary art, patrimony, landscape »

I. PRESENTATION OF VOYONS VOIR

The structure, voyons voir contemporary art and territory had been created 2007. It develops an artists in residence network and the creation of visual artworks in Provence Alpes Côte d'Azur area, within vineyards and landscaped estates but also within patrimony places in Aix-en-Provence and surrounding areas (between the three mountains Sainte Victoire, Sainte Baume and Mounts Aurélien).

Through its residences and following activities (exhibitions, integration of artworks in landscapes and patrimony routes, editions), the structure works for a better legibility of the current artistic practices inserting them in natural places, farming zones and architectural patrimony.

For further information about our activities : www.voyonsvoir.org

II. GOALS AND ORGANISATION OF THE RESIDENCE

Period of residency : one month (consecutively or not) between November 2014 and May 2015

Period of exhibition : from june to the end of october 2015

Residency and exhibition locations: vineyards in Aix-en-Provence surrounding areas

- Domaine de Saint-Ser in Puyloubier (www.saint-ser.com)
- Château Grand Boise in Trets (www.grandboise.com)
- Jardin des 5 sens in Vauvenargues

Conditions of residency :

The residence takes place during 4/5 weeks, consecutively or not.

Every artist has:

- Accommodation and studio in the vineyard associated
- Production grant of 1500 € (upon presentation of bills)
- Artist fee of 1 000 €
- Transport expenses from 250 € for local artists up to 500 € for national and international ones (upon presentation of bills)

voyons voir gives a regular helping hand to every artist, following them in their production process : networking, logistical help, support from the technical manager...

Reciprocal obligations between the structure, the vineyard and the artist in residence will be determined by an agreement set up at the beginning of the residency period.



III. ARTISTS SELECTION

After the examination of the project and artistic approach, artists will be selected. The jury of residence will be composed by professionals from the artistic sphere (art critics, galerists, professors, cultural institutionals...)

The selected artists will be posted to a residency place according to their capacity to face this new environment, to occupy and integrate it into their own artistic process.

The selected artists will be notified at the end of June 2014 at the latest, by mail or email.

Submission deadline: 23^h of may 2014

Results of selection: from 10^h June 2012

V. APPLICATION REQUIREMENTS

- a PDF portfolio max 20 pages / 3,5Mo / representative of the artist's works and artistic approach.
- a statement of intent
- visuals aids with captions
- full résumé (CV)
- complete address (name, email address, post address, phone number, website)

Your full materials have to be sent by email to : residence@voyonsvoir.org

for further informations:

voyons voir | art contemporain et territoire

Le Patio

1, place Victor Schoelcher

13090 Aix-en-Provence

www.voyonsvoir.org

contact :

Monique Merlone, residency coordinator

residence@voyonsvoir.org

04 42 38 73 46